

Conseil des Collectivités Territoriales pour le Développement Culturel

Séance Plénière du 31 janvier 2012

Participants :

Frédéric Mitterrand, Ministre, Pierre Lungheretti, directeur adjoint de cabinet, Claire Lamboley, conseillère.

Associations représentatives des collectivités locales : ADF : Emmanuel Constant, Président de la commission culture, Sandrine Pontier, directrice du cabinet du Président, Mélanie Courivaud, chargée de mission ; ADCF : Olivier Bianchi, président de la commission culture, Emmanuel Duru, chargé de mission ; AMF : Sébastien Ferriby, chargé d'étude éducation et culture, Annie Genevard, maire de Morteau ; AMGVF : Anne Gérard, adjointe à la Mairie de Poitiers, David Constans-Martigny ; APVF : Benjamin Pasquier, chargé de mission, Christophe Bouillon, député-maire de Canteleu ; ARF : Abraham Bengio, directeur général adjoint de la région Rhône-Alpes, Claire Bernard, conseillère culture ; AMRF : Vanik Berberian, président ; FMVM : Caroline Cayeux, présidente déléguée, Elisabeth Coquaz-Garoudet, Chargée d'études ; FNCC : Philippe Laurent, président, Florian Salazar-Martin, vice-président délégué aux Politiques culturelles et Territoires, Nicole Dazy, secrétaire général.

Personnalités qualifiées : Marcel Desvergne, président Aquitaine Europe Communication, Robi Rhebergen, Président de l'ADAC/GVAF, Richard Coconnier, directeur, Mission Urbanité Culture(s), Communauté urbaine de Bordeaux.

Directeurs régionaux des affaires culturelles : Jean-Claude VAN DAM, Drac Centre, Alain LOMBARD, Drac Rhône-Alpes, Jean-Luc BREDEL, Drac Lorraine.

Administration centrale du MCC : SG :Guillaume BOUDY ; DAT : Antoine-Laurent FIGUIERE, Nathalie SIMONNET, Jérémie GIGLIONE ; DGCA : Georges-François HIRSCH, Jean-Pierre SIMON, Philippe GARO, Anne-Marie LE GUEVEL ; DGPAT : Philippe BELAVAL, Marie-Christine LABOURDETTE, Hervé LEMOINE ; DGMIC : Laurence FRANCESCHINI, Nicolas GEORGES ; DGLFLF : Xavier NORTH, Florence GENDRIER ; IGAAC : Ann-José ARLLOT. SCPCL : Carole SPADA.

Autre Ministère : Ministère de l'intérieur (collectivités territoriales – DGCL), Mathieu DUHAMEL.

Excusés : CNC ; Véronique Chatenay-Dolto, DRAC Nord-Pas-de-Calais ; ACUF.

Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication

En introduction, le Ministre présente ses meilleurs vœux pour l'année 2012 sur les plans tant professionnel que personnel, et pour l'exercice des mandats respectifs de chacun. Avant de proposer quelques perspectives de travail pour l'année à venir, le Ministre souhaite dresser un bilan des chantiers qui ont marqué l'année passée et qui ont alimenté les réflexions du Conseil. Comme il a pu l'affirmer lors d'un récent entretien avec *La Gazette des communes*, il se félicite de l'activité du Conseil et souhaite néanmoins que celui-ci se réunisse plus fréquemment au plus haut niveau, par exemple une fois par trimestre, et quelles que soient les échéances politiques à venir. Il aimerait recueillir l'avis des associations d'Elus sur cette idée et connaître leurs propositions d'amélioration du fonctionnement de cette instance.

.I Bilan des chantiers 2011

Le Ministre aborde le **Plan musées** : avec ce plan, celui-ci a voulu réaffirmer le rôle essentiel de l'Etat dans la politique d'aménagement culturel du territoire, aux côtés des collectivités territoriales, propriétaires des musées de France et maîtres d'ouvrage des travaux. Le Plan musées est aujourd'hui pleinement entré dans sa phase opérationnelle. Les 79 projets sélectionnés se développent conformément au calendrier prévisionnel.

Le rythme des livraisons et des inaugurations est particulièrement soutenu. En juin et juillet dernier, les inaugurations du musée Courbet à Ornans, du musée Lalique à Wingen-sur-Moder, du musée Bonnard au Cannet et du musée Joseph Denais à Beaufort-en-Vallée constituent les premières preuves vivantes de ce partenariat fructueux. Il indique s'être rendu au musée Joseph Denais il y a deux jours. Le musée de la grande guerre à Meaux, tout comme le musée Jean Cocteau à Menton ont constitué des événements d'ampleur internationale. Ce sont en tout une cinquantaine d'opérations qui s'achèveront en 2013, soit environ une quinzaine par an. Une vingtaine de musées disposent d'un calendrier étendu au-delà de cette date, comme le nouveau musée des beaux-arts de Dijon, celui de Nantes ou de Reims.

Concernant le **Plan en faveur du monde rural** : en 2010, les Assises des territoires ruraux, voulues par le Président de la République, ont constaté de manière unanime les besoins de ces territoires en termes de service et de développement. Des mesures nouvelles et exceptionnelles ont été mises en œuvre, afin de toucher les territoires déficitaires en 2010. Le budget des DRAC a été abondé d'un million d'euros pour des actions visant les territoires ruraux. En 2011, près de deux millions d'euros ont été inscrits dans les budgets des DRAC en faveur de l'action culturelle, notamment en milieu rural. Par ailleurs, environ un million d'euros a pu être délégué afin de mettre en place plus de 40 conventions de développement culturel adaptées à ces territoires. En 2012, l'objectif sera de poursuivre cette dynamique.

Le **Plan outre-mer** : le Ministre a voulu faire des cultures ultra-marines une priorité de son action : trois millions de concitoyens se trouvaient en souffrance sur le plan culturel. Voici plus d'un an, il a lancé un Plan d'action pour l'outre-mer, démarche de long terme, qui vise à recréer les conditions d'une réappropriation des pratiques culturelles par tous les publics. Pour cela, il a conforté les moyens des Directions des affaires culturelles des outre-mer et a lancé des projets emblématiques, comme la Maison des mémoires et des cultures guyanaises ou le musée de Mayotte.

Le Ministre a veillé à relancer dans les outre-mer : le Plan d'action en faveur du livre et de la lecture ; la rénovation des bibliothèques ; les Contrats territoires lecture ; la traduction en créole de classiques de la littérature française. Le ministère a lancé des campagnes de rénovation de plusieurs musées ultramarins ainsi qu'une campagne de protection et de valorisation des patrimoines bâti et immatériel. Depuis 2009, les budgets des directions des affaires culturelles d'outre-mer ont augmenté de 20 %.

Le premier bilan de l'année des outre-mer en 2011 est très positif en ce qui concerne la diffusion des œuvres ultramarines. 60 % des subventions du Commissariat général à l'outre-mer ont porté sur la culture. Ces dynamiques pourront être relayées d'ici peu par l'Agence nationale de promotion des cultures ultramarines annoncée par le Président de la République lors de ses vœux à la France d'outre-mer, le 22 janvier 2012. Elle sera créée avant la fin du mois de février.

Concernant maintenant le **secteur du livre** : annoncées en mars 2010, les Quatorze propositions pour le développement de la lecture visaient à refonder la politique de lecture publique pour tenir compte des mutations des pratiques, notamment de la place du numérique. Elles ont été pleinement mises en œuvre en 2011. Près d'une cinquantaine de Contrats territoires lecture ont été engagés par les DRAC, avec des intercommunalités et des départements de l'ensemble du territoire national. Ces contrats permettent de renforcer la cohérence des actions des partenaires publics et associatifs en faveur de la professionnalisation des acteurs du livre, du développement de résidences d'écrivains ou d'actions de développement de la lecture et de lutte contre l'illettrisme.

Le volume global de crédits débloqués par l'Etat en 2011 sur ce volet représentait ainsi près de 850 000 euros. Le programme de soutien à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales, pour accueillir de nouveaux publics, a permis de soutenir des collectivités aussi diverses qu'Aix-en-Provence, Bordeaux, Cergy, Meudon, Montreuil, Saint-Louis ou Viroflay.

Quant à l'opération **Première page**, programme national d'éveil à la lecture en partenariat avec la Caisse nationale des allocations familiales, elle vise à distribuer un album de création original et un guide de lecture à toute famille accueillant un enfant dans l'année. Elle a été stabilisée dans sept départements. Le Service du livre travaille actuellement à l'évaluation de l'opération, à sa pérennisation et à son extension. Il y a quelques jours, son lancement à Chambéry, dans le cadre de l'année Jean-Jacques Rousseau, a rencontré un très vif écho. Le ministre a été frappé par la chaleur qui entourait cette manifestation.

Par ailleurs, le **contrat numérique** à destination de l'ensemble des collectivités et le programme des bibliothèques numériques de référence connaissent un grand succès. Au cours des dix-huit derniers mois, une dizaine de communes ont déposé des dossiers et demandé leur labellisation par le Ministère. Après Orléans et Moulins fin 2010, le ministre cite Compiègne, Grenoble, Montpellier, Nancy, Rennes, Valenciennes en 2011. Plusieurs autres projets – à Bordeaux, Lille, Lyon, Nîmes – sont en cours de préparation en 2012. Pour l'ensemble de ces projets, l'Etat devrait mobiliser une enveloppe d'environ cinq millions d'euros entre 2012 et 2014.

Le ministre évoque le **label de la librairie indépendante de référence**, attribué par le Ministère et les 538 librairies qui en bénéficient, réparties de manière très homogène sur l'ensemble du territoire. Il évoque également la campagne lancée par le Ministère en mai 2011 pour la contractualisation avec les collectivités locales en faveur de la filière du livre. En 2011, les DRAC ont reçu pour consigne d'engager un dialogue approfondi avec les collectivités et l'ensemble des partenaires publics et professionnels, pour aboutir à une couverture du territoire la plus large possible par des contrats de progrès en faveur des filières du livre.

Enfin, le taux réduit de TVA est passé de 5,5 % à 7 % dans le vote du budget de l'Etat pour 2012. Cette décision s'applique à plusieurs secteurs culturels, dont celui du livre. Ce changement ne saurait s'opérer dans une telle filière sans un accompagnement particulier, du fait du nombre exceptionnel de références en circulation – plus de 700 000 – et à la régulation économique du secteur par laquelle la fixation du prix final est entre les mains de l'éditeur. C'est pour cela qu'à l'annonce de cette mesure, Valérie Pécresse et le ministre ont décidé de confier au Conseiller d'Etat Pierre-François Racine l'accompagnement du secteur, en veillant en particulier à la situation de la librairie indépendante, garante de la diversité éditoriale.

Pierre-François Racine a rendu un pré-rapport, concluant à la nécessité de ne mettre en œuvre le relèvement qu'après un certain délai. Le Parlement et le gouvernement ont choisi de n'appliquer le taux réduit au secteur du livre qu'après le 1^{er} avril 2012. Monsieur Racine poursuit aujourd'hui son travail sur les autres aspects qu'il devait aborder : traitement fiscal des retours ; modalités d'information des consommateurs ; suivi de l'évolution du partage de la valeur dans la chaîne du livre.

Par ailleurs, le Ministre a souhaité lancer une mission pour soutenir la situation économique des libraires. Elle sera constituée de : Bruno Parent, inspecteur général des finances ; Marc Sanson, conseiller d'Etat ; Alexandre Jardin, auteur ; Matthieu de Montchalin et Colette Kerber, libraires ; Teresa Cremisi, éditrice. Leurs propositions me seront rendues fin mars. ce dossier sera traité de manière prioritaire.

Plan d'action et conférences régionales du spectacle vivant

Les conférences régionales du spectacle vivant ont été installées dans vingt régions. Le cycle d'installation doit s'achever en 2012 pour les six régions restantes (Auvergne, Bretagne, Guyane, Corse, Provence Alpes Côte d'Azur, Réunion). Dans ces rencontres, les représentants des collectivités territoriales ont insisté sur l'importance du maintien des financements croisés.

Différentes propositions d'action ont ainsi été formulées : diagnostic partagé pour définir des objectifs communs ; évaluation commune des politiques publiques ; correction des déséquilibres territoriaux ; traitement des questions européennes et internationales...

Quant aux professionnels, ils ont surtout exprimé leur souhait de relancer la concertation sur les questions d'emploi et la sécurisation des parcours. Le second semestre de l'année 2012 devrait permettre la restitution des travaux accomplis par les conférences régionales. Ces nouvelles plénières permettront de définir ensemble nos modalités d'action et nos axes d'intervention. Des conventions pluriannuelles ont été signées, notamment avec les collectivités de la région Languedoc-Roussillon. D'autres sont en préparation, par exemple en Rhône-Alpes.

Le **Plan d'action en faveur du spectacle vivant**, que le Ministre a annoncé lors du Festival d'Avignon, a pris en compte plusieurs de ces préconisations. **Il vise notamment à** : mieux accompagner le secteur indépendant ; conforter les réseaux nationaux ; promouvoir une action européenne et internationale... Les DRAC ont transmis fin novembre à la DGCA les dossiers qu'elles souhaitaient voir pris en compte, au titre des mesures ciblées par le plan. La DGCA a étudié ces demandes, dont les résultats seront communiqués prochainement aux DRAC.

La mission du financement du spectacle vivant a posé le principe de faire émerger des solutions structurantes pour le secteur. Ses échanges avec les partenaires l'ont confortée dans cette approche. La question de l'articulation avec la mission Création musicale et diversité à l'ère du numérique, et désormais avec la mission du Centre national de la musique, a fait l'objet d'un travail approfondi pour répondre aux inquiétudes suscitées par le décalage temporel entre les deux missions et la crainte des acteurs du secteur du spectacle vivant musical de tomber dans un angle mort, renvoyés d'un guichet à l'autre par chacun des dispositifs de soutien qui pourraient voir le jour. La mission a donc prévu d'évaluer les besoins et d'étudier dans ses recommandations les dispositifs de soutien qui répondront également aux besoins des producteurs de musique savante vivante et qui n'excluront pas ces producteurs de l'éligibilité aux aides ciblées à la musique enregistrée. La mission rédige son rapport, qui sera restitué durant la première quinzaine de février.

Par ailleurs, le ministère peut se féliciter de l'accord-cadre signé lors du Midem, qui concrétise les engagements, notamment financiers, et l'adhésion de toute la filière, notamment des pouvoirs publics, à l'égard du **Centre National de la Musique**. La dimension territoriale est bien prise en compte dans les missions du futur établissement et l'accord marque le soutien de multiples organisations représentant les acteurs de la musique dans les régions. Des collaborations seront établies avec des collectivités territoriales, comme le fait notamment le Centre national de la cinématographie, par une action renforcée en faveur de la création, de la production et de la diffusion musicale. Le Centre national de la musique aura pour objectif de défendre l'intérêt général et, par des soutiens adaptés, de favoriser la création et la diversité musicales, l'irrigation des territoires, l'insertion professionnelle des artistes. Le soutien au spectacle vivant musical constituera l'une de ses composantes essentielles, à travers l'intégration du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, dont les aides seront renforcées.

L'enseignement supérieur culture

L'action des collectivités territoriales a été remarquable en ce qui concerne l'avancement de la structuration et de la reconnaissance de l'enseignement supérieur Culture. L'implication conjuguée du ministère et des collectivités doit se poursuivre, au bénéfice des étudiants. La carte de ces enseignements fait l'objet d'un travail de concertation au plan local, avec l'aide des DRAC, au cas par cas. Celui-ci doit favoriser, autant que faire se peut, les approches pluridisciplinaires. A cet égard, la mise en place, à Toulouse et à Strasbourg, de deux EPCC Musique et Arts plastiques est importante. Chacun sait que de délicats sujets restent à traiter, notamment les questions relatives au statut des enseignants d'arts plastiques de ces EPCC.

Le ministre indique qu'il a beaucoup d'ambition pour l'enseignement supérieur Culture et croit fermement à son identité, à ses valeurs ainsi qu'à sa capacité à s'enrichir au contact avec le monde universitaire. L'entrée dans les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) a des effets bénéfiques évidents pour la visibilité internationale des écoles. Les PRES ouvrent de nouvelles possibilités pour l'enrichissement des cursus, le développement de la recherche et la mobilité à l'étranger. Le ministre a évoqué ces questions avec **Laurent Wauquiez** et des orientations ont été fixées dans un communiqué commun, le 18 octobre.

Par ailleurs, la mission confiée à **Jean de Saint Guilhem**, s'attachera notamment à analyser les collaborations entre les écoles supérieures Culture et les universités, à formuler des propositions opérationnelles pour donner corps à la constitution d'une Conférence des écoles supérieures Culture, permettant des échanges d'expériences entre elles et la valorisation d'une identité spécifique au sein de l'enseignement supérieur. A moins d'un avis contraire de la part des collectivités, cette instance de dialogue devra associer les écoles qui ont la forme d'EPCC, qui sont aujourd'hui pleinement parties prenantes du réseau.

L'éducation artistique et culturelle est un champ important de l'action croisée de l'Etat et des collectivités. Dans ce domaine, de fortes impulsions ont été données au cours de ces dernières années par l'Etat, avec la création d'un enseignement d'histoire des arts, l'introduction du référent Culture dans les lycées, bientôt de nouveaux contenus pour Ciné Lycée.

Le ministère a été très attentif aux collaborations entre l'école et les structures culturelles, souvent très impliquées dans une action dynamique, ainsi qu'à inventer de nouveaux outils qui puissent porter sur les territoires la découverte de l'art. Une étude menée par le DEPS sur le rôle des collectivités dans les politiques d'éducation artistique et culturelle a montré combien leur implication était structurante en la matière. Cette réflexion a été

ouverte dans le cadre d'un groupe de travail de ce conseil, portant sur la notion de parcours et prenant en compte l'aménagement global du temps des jeunes afin d'inclure davantage de cohérence dans les propositions d'action dans les territoires. Des expérimentations seraient souhaitables. Également, les deux Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture ont donné une nouvelle impulsion aux **pratiques orchestrales à l'école**, par une circulaire qui vient de paraître. Il existe plus de 600 expériences de pratiques orchestrales à l'école, à l'initiative d'établissements scolaires, d'associations, de conservatoires sur l'ensemble du territoire, l'objectif est de les développer.

Quant au sujet important des **enseignements artistiques**, il a beaucoup mûri grâce à aux travaux du CCTDC et à Madame la sénatrice Morin-Desailly, venue présenter en octobre dans un groupe de travail les résultats de sa dernière phase d'audition. Malgré ces efforts, ce chantier n'est toujours pas abouti : il est indispensable de reprendre la réflexion et certaines des conclusions du rapport remis par **Didier Lockwood** au terme de la mission que le ministre lui a confiée sur les méthodes d'apprentissage et de transmission de la musique peuvent y aider.

Il lui semble absolument nécessaire de retravailler ensemble sur les objectifs mêmes des enseignements artistiques. Le rapport Lockwood préconise d'accorder une plus grande place aux musiques populaires, de tradition orale, de promouvoir un accès moins « académique » à la musique. L'idée d'un tronc commun de formation et d'échanges pédagogiques entre la musique savante et la musique populaire mérite d'être intégrée à cette réflexion, comme celle d'un élargissement du champ aux arts plastiques et au cirque, disciplines aujourd'hui prises en charge par le secteur associatif, certes souvent municipal, mais ne bénéficiant pas de la même reconnaissance, ni articulation, entre des pratiques pourtant complémentaires dans la formation des jeunes.

.II Perspectives de travail pour 2012

Quelle que soit l'issue de la prochaine échéance électorale, un certain nombre de chantiers culturels doivent maintenant se poursuivre.

.1 La réforme des collectivités territoriales et sa mise en œuvre

Les associations d'Elus ont interrogé le ministère sur les suites qui, dans ce cadre renouvelé, seront données aux préconisations du rapport de Jérôme Bouet. L'inspection générale des affaires culturelles du Ministère travaille sur cette question. Il semble nécessaire que soient mises en place au niveau régional des **instances régulières de concertation**, entre tous les niveaux de collectivités territoriales et l'Etat. En effet, la réforme territoriale, avec les schémas de répartition des compétences et de mutualisation des services, conditions du maintien des investissements croisés en matière culturelle, va accroître le besoin de concertation avec les partenaires publics de la culture. Le Ministre n'imagine pas d'instance décisionnelle uniforme sur l'ensemble du territoire, mais plutôt des rendez-vous réguliers et constructifs.

.2 La révolution numérique

Les **enjeux linguistiques** dans ce cadre sont cruciaux et sont trop peu abordés. Il est nécessaire de prendre en compte le caractère plurilingue de notre société et de proposer des outils qui permettront d'attirer le public vers des contenus produits en français et de faciliter la compréhension et l'accès à des contenus dans d'autres langues. Les technologies de la langue constituent les outils de la création numérique de demain, le moyen essentiel d'accéder au savoir, dans la langue et selon les modalités de son choix. Il s'agit aussi d'une opportunité de développement des industries culturelles françaises sur le plan international, tout en contribuant à la promotion de la diversité linguistique et culturelle.

Grâce aux efforts conjugués de l'Etat et des collectivités territoriales, la présence en ligne des **données publiques culturelles** s'est considérablement accrue ces dernières années. Cette évolution suscite une demande croissante de pouvoir télécharger ces contenus afin de les réutiliser à des fins scientifiques, culturelles ou commerciales.

Le Ministère a défini un régime souple, conciliant la prise en compte des attentes des réutilisateurs et la préservation des objectifs de service public. Il a demandé à ses opérateurs d'instaurer la gratuité de la réutilisation à des fins scientifiques et culturelles et a encadré l'exigence de redevance en cas de réutilisation commerciale. Cette spécificité culturelle est aujourd'hui conforme tant au droit communautaire qu'au droit national. Les services du

ministère suivent avec attention la proposition de révision de la directive de 2003, annoncée par la Commission le 12 décembre dernier. Ce projet fait entrer les bibliothèques, musées et archives dans le champ d'application de la directive. Mais il autorise également ces institutions à fixer des redevances de réutilisation dérogatoires au principe du coût marginal et permettant d'intégrer les coûts de collecte, de production et de diffusion des données, ainsi qu'une rémunération raisonnable de l'investissement. Le ministre a demandé à François Braize, inspecteur général des affaires culturelles, de conduire un audit rapide, identifiant les enjeux de cette évolution juridique et proposant une stratégie de négociation pour le Ministère. Sans anticiper sur les résultats de cet audit, le ministre confirme son attachement à l'équilibre actuel en matière de réutilisation des données publiques culturelles : la réutilisation gratuite à des fins scientifiques et culturelles s'inscrit dans l'objectif de démocratisation. En revanche, il lui paraît légitime que la réutilisation commerciale des données mises en ligne sur des sites internet publics donne lieu au paiement d'une redevance par les opérateurs privés, rémunérant les investissements effectués pour cette mise à disposition.

Concernant la démarche « **Culture et médias 2030** » : un rapport d'analyse avait été présenté lors de la séance plénière de juillet dernier. Il avait donné lieu à un séminaire de travail à Lyon, en octobre et s'est prolongé par une mission visant à traduire ses résultats en stratégie opérationnelle à l'horizon 2020. Les propositions seront débattues rue de Valois le 16 mars 2012. Le ministre invite les élus à y participer : la dimension territoriale est l'un des trois axes qui structurent ce travail.

.3 Différents chantiers patrimoniaux

Les **aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP)** sont issues de la loi de juillet 2010 portant engagement pour l'environnement, dont le décret d'application a été publié en décembre dernier. Les 17 zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) devront être transformées en AVAP dans les mois à venir. Une dotation spécifique de crédit a été attribuée pour accompagner les collectivités territoriales dans la réalisation des études nécessaires. Dans le cadre de la réforme territoriale, **les Financements publics en patrimoine immobilier protégé au titre des monuments historiques** prennent une acuité particulière. Le ministre souhaite entendre les élus sur ce point et mener avec eux une réflexion de fond.

Il indique suivre très attentivement la proposition de loi relative à de nouveaux **transferts de monuments historiques**, actuellement renvoyée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale et précise que, si transfert il y a, il puisse se réaliser dans des conditions optimales.

Le ministre appelle également l'attention des collectivités sur la mise en place d'un **Observatoire de la réforme des monuments historiques**, en juin dernier, qui associe les propriétaires, les entreprises, les organisations et les associations représentatives en vue d'améliorer la mise en œuvre de cette réforme. Un point sur les travaux de cet Observatoire pourrait être réalisé auprès de ce Conseil.

Une réforme du **financement de l'archéologie préventive** a été soumise cet automne au Parlement. La redevance d'archéologie préventive sera assise sur une assiette remodelée, selon le principe du pollueur payeur. Le ministre insiste sur le fait que l'exonération des maisons individuelles de l'assiette de la redevance d'archéologie préventive est une mesure favorable aux classes moyennes. C'est un financement correct de l'Institut national de recherche en archéologie préventive qui est recherché à l'échéance 2012. Il avait été précisé que le produit global de la nouvelle taxe ne devrait couvrir que les besoins récurrents de financement et ne devrait donc pas servir à apurer le passif de l'INRAP. C'est une intervention importante du Ministère de la Culture et de la Communication, sous la forme d'un apport en capital qui a permis de répondre à ce besoin : 21 millions d'euros ont été débloqués pour l'INRAP, 19 millions d'euros pour le Fonds d'archéologie préventive. Par ailleurs, le Parlement a retenu une proposition de modification de la gouvernance de cette politique publique, afin de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats. La recette ne sera plus confiée à l'INRAP mais sera versée à un compte d'affectation spéciale, créé auprès du Ministère et qui aura la charge de répartir les financements entre les opérateurs – après services faits, en ce qui concerne les diagnostics. Un groupe de travail vient d'être mis en place pour définir les contours de cette nouvelle gouvernance. Il associe évidemment les représentants des associations et des collectivités territoriales.

Dans ce nouveau contexte, qui émerge depuis plusieurs années, le rôle de l'Etat se modifie mais n'en demeure pas moins absolument fondamental. Il lui revient de favoriser ce dialogue entre collectivités, de le rendre possible lorsqu'il n'est pas spontané, de donner les clés de la discussion, d'objectiver les éléments du débat.

L'Etat, comme garant, comme accompagnateur, comme tiers impartial et constant, tel est aux yeux du ministre le rôle fondamental du Ministère, et tel que celui-ci s'est efforcé de le promouvoir et souhaite qu'il sera conservé et renforcé dans les années à venir.

Points de discussion

Philippe LAURENT, Président de la FNCC et maire de Sceaux

Monsieur Laurent remercie le ministre d'avoir réuni ce conseil : il avait été annoncé et l'échéance a été tenue. Concernant une réunion trimestrielle, il indique être d'accord car la FNCC, comme le ministère, est intéressée et préoccupée par l'approfondissement du partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il s'agit là d'un élément indispensable à la poursuite des politiques publiques culturelles. Etat et élus doivent se parler davantage. Beaucoup d'échanges ont déjà eu lieu, grâce à un renforcement certain de rencontres régulières concernant la quasi-totalité des sujets qui intéressent les politiques publiques culturelles. Monsieur LAURENT souligne ce rappel dans l'introduction du ministre, ainsi que dans le long entretien accordé à *La Gazette* voici quelques semaines et lu avec intérêt. Il attire l'attention du ministre sur un point qui lui semble essentiel. Même si les élus peuvent comprendre que de telles déclarations soient tenues dans la période actuelle, il n'est pas possible d'appeler à un partenariat fort, responsable, équilibré, entre l'Etat et les collectivités territoriales tout en prononçant des discours sur le désengagement des collectivités territoriales des politiques culturelles. Il y a là un problème de cohérence de l'exécutif et précise cependant que le ministre ne tient pas de tels propos. Il attire son attention sur le malaise introduit par ce type de discours, dans le domaine de la culture comme dans d'autres domaines de l'action publique. Les collectivités territoriales, seront des partenaires, totalement loyaux et engagés dans la discussion lorsqu'il s'agira de faire progresser les politiques publiques culturelles, dans tous les domaines dont le ministre a parlé. Elles ont les mêmes préoccupations, mais un climat préjudiciable peut être créé par certaines déclarations, par certaines attitudes, par certains comportements. Ceux-ci peuvent remettre en question une confiance absolument nécessaire entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment un domaine comme celui des politiques publiques culturelles, dont les partisans ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le penser. Il souligne que le rapport Bouët a rencontré l'intérêt des collectivités territoriales et celles-ci l'ont beaucoup travaillé, comme le document *Culture et médias 2030*. Le séminaire à Lyon organisé il y a quelques mois a suscité des débats extrêmement riches. Une série de pistes sont donc ouvertes, sur lesquelles les élus travaillent. La FNCC a entrepris d'élaborer un rapport miroir aux propositions du rapport Bouët, synthétisant les propositions des collectivités territoriales à l'Etat. Monsieur Laurent revient sur la conclusion de l'exposé du ministre qui affirme que l'Etat devait rester un acteur impartial, à même de favoriser le dialogue avec les collectivités territoriales. Celui-ci existe, c'est pourquoi les collectivités demandent le maintien des cofinancements. L'approfondissement du rapport de Jérôme Bouët constitue un des moyens pour un renforcement de ce dialogue.

Annie GENEVARD, AMF

Les villes sont les premiers financeurs de l'action culturelle. Dans le contexte budgétaire actuel, la part respective jouée par les différents acteurs en la matière est modifiée, mais celle des villes se maintient. Les villes sont donc intéressées au premier chef par la démarche initiée de partenariat. Les villes sont extrêmement attachés au dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales. L'AMF souscrit tout à fait à la proposition de renforcer la fréquence des réunions de ce conseil. L'AMF est très attachée à l'action de l'Etat en matière de culture. Madame GENEVARD indique que par l'expérience de terrain des élus, l'Etat reste très présent à leurs côtés sur les grandes missions traditionnelles, notamment ce qui touche à l'investissement (patrimoine, plan bibliothèque, etc.). Sans cette contribution, qui atteint parfois un quart des subventions, les projets ne pourraient pas voir le jour. Elle tient donc à redire combien cet apport est important. L'Etat joue également un rôle d'impulsion dans des actions originales. Les villes, et leurs maires, sont des généralistes de l'humain. Ils ont besoin de l'expertise de l'Etat, par exemple dans le domaine de l'enseignement artistique et culturel. Les contrats locaux d'éducation artistique (CLEA) sont ainsi un instrument très important.

Elle souhaite mentionner quelques sujets d'inquiétude. Les territoires se préoccupent beaucoup du sort réservé aux petites salles de cinéma et aux librairies indépendantes. Leurs situations économiques se trouvent modifiées, tant par l'arrivée du numérique que par la concentration de salles dans les multiplexes ou la gratuité des manuels scolaires. La ville détient l'image d'une abondance de biens culturels. Elle y voit un risque majeur pour ces deux secteurs et se réjouit de savoir que le ministre y porte l'attention nécessaire. Quant aux conférences régionales du

spectacle vivant, elles se généralisent mais ne sont pas entrées dans leur phase active. Elles devraient être une déclinaison territoriale du CCTDC, appliquée au spectacle vivant. L'attente est pour l'instant relativement insatisfaite. En ce qui concerne le rapport Lockwood, elle indique avoir été auditionnée par les membres du groupe de travail et a lu avec intérêt les neuf propositions formulées. Elle en retient deux qui lui semblent particulièrement opportunes pour les territoires.

La première rejoint des politiques mises en œuvre par différents Ministères. Il s'agit de rendre prioritaire le jouer et le chanter ensemble. Cet axe est tout à fait porteur, et peut réconcilier musiques savante et populaire, notamment dans le dispositif Orchestre à l'école, une pratique très répandue en Angleterre. La deuxième vise à favoriser la complémentarité entre les conservatoires, les établissements scolaires, les écoles associatives et les pratiques amateurs. De nombreux territoires ne bénéficient d'aucun conservatoire, ni régional, ni municipal : une sorte d'écosystème musical s'y est développé. De nombreux villages comptent ainsi plusieurs sociétés musicales, où se transmet de génération en génération l'apprentissage de la musique, souvent de façon empirique. Ces écoles popularisent la transmission musicale, dans divers registres. Elle observe depuis quelques années un mouvement de mise en commun de l'enseignement, souvent animé par les professeurs de conservatoire. Ces regroupements sont moins coûteux que des conservatoires et fonctionnent de manière très satisfaisante. Cette proposition lui semble donc porteuse d'avenir.

Enfin, le rapport Lockwood avait pour postulat la démocratisation de l'accès à la musique, en démontrant que la musique savante est trop élitiste. Pourtant, elle observe sur le terrain que l'accès aux musiques dites populaires est facile, alors qu'il est difficile d'attirer du public pour entendre un concert symphonique ou de la musique de chambre. Elle entrevoit le risque d'avoir à sortir à grands frais ces musiques du ghetto auquel elles ont été cantonnées : l'enseignement des langues anciennes, présenté comme élitiste, est aujourd'hui moribond. Il convient donc de bien équilibrer l'accès à tous les registres.

Abraham BENGIO, ARF

Monsieur Bengio souhaite réagir au propos sur les manuels scolaires. Il ne faut pas confondre l'ensemble des régions. Un problème se pose certes en Ile-de-France, mais pour de nombreuses autres régions, les élèves doivent chercher les manuels dans les librairies, dont ils constituent parfois un tiers du chiffre d'affaires annuel. Les libraires sont donc très attachés à ce système qui leur permet de faire entrer des lycéens dans leurs librairies. En ce qui concerne les enseignements artistiques, il rappelle que cette réforme est apparue excellente dans l'esprit des régions, dès 2004. Elle permettait – les réunions périodiques de la Conférence régionale des enseignements artistiques le confirment – de mettre en réseau l'ensemble des établissements et de les rendre plus complémentaires, mais aussi d'approfondir les questions relatives à la formation professionnelle, donc à l'emploi, ou de s'interroger sur le recrutement dans les conservatoires. Le seul problème, dès le départ, a été celui des données budgétaires. Il n'est pas résolu à l'heure actuelle. L'ARF est intervenue à plusieurs reprises à ce sujet autour de cette table. Il lui a été dit que le coût de cette réforme avait été surestimé. Des chiffres précis manquent pour que l'ARF rappelle son attachement à l'esprit qui anime cette réforme et son adhésion à celle-ci et à sa mise en place rapide, avec des crédits transférés aux régions non aux villes, comme le prévoyait la loi au départ. Le problème de la mise à plat des aspects financiers est redoublé par la lecture du passionnant rapport Lockwood. Ce document contient des propositions très intéressantes, mais dont beaucoup ne pourront être mises en œuvre à budget constant. Il pense notamment à la proposition très pertinente visant à multiplier les postes d'intervenants en milieu scolaire. L'ARF peut dire aujourd'hui que le problème qui subsiste en matière d'enseignement culturel et artistique est d'ordre financier, non théorique.

Quant au rapport Bouët sur la question de la décentralisation, l'ARF reste un peu sur sa faim et attend les résultats des travaux de l'Inspection générale des affaires culturelles. Les premières rencontres *Culture Régions* de l'ARF se sont tenues à Lyon voici quelques semaines. Les régions ont fait preuve de leur maturité. Aucun propos outrancier n'a été tenu.

L'ARF appelle de ses vœux un dialogue égalitaire, et plus fondé entre l'Etat et les collectivités, un discours de sagesse et d'ambition. Certaines propositions du rapport Bouët méritent réflexion et l'ARF se tient à la disposition du Ministère pour en discuter.

Caroline CAYEUX, FMVM

Madame Cayeux intervient au nom des villes moyennes, de 20 000 à 100 000 habitants. Le relèvement de la TVA à taux réduit pour le livre inquiète beaucoup nos représentants. Les librairies jouent en effet un rôle important dans les villes moyennes – rôle de rencontre, de lien social voire de point de rencontre associatif. La FMVM a noté que la mission Avenir de la librairie rendrait ses conclusions à la fin du mois de mars. Pourtant, la Fédération a chargé Mme Cayeux de transmettre les inquiétudes de tous sur le sort des librairies indépendantes, fragilisées par l'essor de la grande distribution et l'alourdissement de certaines charges, notamment locatives. Cette profession, aux marges faibles, s'inquiète du relèvement du taux de cette taxe, dont il est bien noté qu'il n'interviendrait qu'au mois d'avril.

Frédéric MITTERRAND

Frédéric Mitterrand indique qu'il s'est rendu au Congrès des libraires à Lyon. Dans une atmosphère où l'inquiétude pointait, il a été alerté sur l'arrivée du livre numérique et ses dégâts. Il a pris conscience des questions agitant à juste titre la profession, notamment le renchérissement des loyers, l'affaiblissement des marges dans le cadre du renouvellement des contrats avec les éditeurs. Pour cette raison, il a lancé cette mission Librairies, suite à laquelle il voudrait prendre un certain nombre de mesures. Il est préoccupé par l'évolution américaine, où un ensemble de chaînes de librairies implantées dans des villes moyennes et petites, ont disparu brutalement. Il considérerait une situation similaire en France comme un échec pour les politiques culturelles qu'elle conduit. Il fera tout ce qu'il pourra pour qu'elle ne se produise pas. Les premières préconisations interviendront à la fin du mois ; il compte les mettre en œuvre, malgré les échéances électorales.

Olivier BIANCHI, ADCF

Le dialogue s'inscrit au cœur du conseil, mais également dans un certain nombre de rencontres nationales thématiques favorisant la participation entre les collectivités et les associations d'élus. Une des vertus de cette concertation – non la moindre – est d'avoir renforcé le dialogue entre les différents échelons territoriaux. Les politiques publiques culturelles se créent par un dialogue avec l'Etat mais également par des coopérations entre tous. Cette culture est partie intégrante des intercommunalités. En ce qui concerne le rapport Bouët, une instance de concertation lui apparaît comme capitale. Il souhaite que l'ensemble des échelons soit représenté dans cette déclinaison en région. Le contenu du rapport de Mme Morin-Desailly sur les enseignements artistiques doit être finalisé : des discussions sont entamées depuis trop longtemps. Il faut passer désormais à l'action. L'ensemble des associations d'élus a été audité ; un consensus se dégage et le dossier doit être réglé, car il est attendu depuis trop longtemps dans les conservatoires. Il a noté la proposition d'un rapport sur la recherche en matière artistique et culturelle. Il lui apparaît comme essentiel. C'est aujourd'hui l'un des enjeux. Dans six ou douze mois, les collectivités auront à travailler sur l'évaluation AERES. Il pense que les EPCC doivent être associés à toutes les réflexions, au niveau des directeurs mais aussi des présidents. Par ailleurs, il observe que les établissements ont été bien accueillis par les structures universitaires lors de leur entrée dans les PRES. Des collaborations fructueuses se sont nouées. Cette adhésion constituait une base minimale, qui ne suffit pas à répondre à l'enjeu de la recherche. Il souhaite que ce travail de réflexion soit approfondi.

Anne GERARD, AMG VF

Madame Gérard souligne que depuis l'arrivée du Ministre une nouvelle dynamique a été lancée avec des propositions innovantes. L'AMGVF lui en sait gré aujourd'hui. Nombre d'études et d'enquêtes ont également été lancées. L'AMGVF tient à rappeler que celle sur l'enseignement supérieur est restée lettre morte ; celle sur les financements publics suscite des interrogations, tant les chargés de mission ne représentent pas l'ensemble du spectacle vivant. Regarder les territoires à l'aune de Paris et de Lyon limite l'angle de vue, notamment au regard des questions liées au mécénat. Depuis dix ans, les fonds alloués se sont portés sur les causes humanitaires, au détriment des projets culturels. Les territoires entrent en concurrence pour leur obtention et une vision nationale y semble difficile.

Les grandes villes de France n'ont pas encore eu le temps de se pencher sur le rapport Lockwood. A titre personnel, la proposition de changement du nom des « conservatoires » en « écoles d'art » semble bienvenue pour Mme Gérard. Les autres propositions viennent conforter une pratique de terrain.

Frédéric MITTERRAND

Des problèmes de terminologie se posent. Pour sa part, il trouve le terme « conservatoire » très beau, mais il se sait minoritaire sur ce point.

Il est conscient des domaines dans lesquels il y aurait beaucoup à faire. Par exemple il ressent le manque d'un travail sur le paysage, qui n'entre pas dans ses attributions. Les besoins sont immenses, notamment en matière de patrimoine. Il pense avoir bien travaillé à la défense du budget de ce Ministère, mais il faut étudier les façons d'obtenir des ressources supplémentaires.

Les questions des librairies, centres de lien social dans les petites villes, et du cinéma ont été abordées. Il en appelle à la responsabilité des maires, qui ont à leur disposition un certain nombre d'instruments leur permettant d'agir pour éviter que la librairie du centre-ville ne soit remplacée par une boutique de mode ou une agence de voyages. Certains élus se préoccupent de ce problème, d'autres sont happés par d'autres sujets.

Emmanuel CONSTANT, ADF

Il indique avoir la chance d'être élu, ce qui ne l'empêche pas de voyager en dehors de la Seine-Saint-Denis. L'ADF est très satisfaite de cette instance de concertation, mais il constate que le ministre ou ses représentants tiennent parfois des propos différents. Encore récemment, un directeur de l'administration a affirmé à Nantes que le Ministère tenait sa place dans le financement de la culture, quand l'implication des collectivités reculait. Cette ambiguïté rend parfois mal à l'aise les collectivités. Le rapport Bouët fournit des propositions, mais n'est rien sans le volet financier. Les collectivités territoriales sont aujourd'hui dans une situation délicate, notamment en ce qui concerne la levée de l'impôt. Les discours du Président de la République, qui rend responsable les collectivités de la dette publique alors que la dette des collectivités ne représente que 3 % de la dette globale du pays, ne rassure pas sur ce point. Certes, les dossiers avancent, avec parfois un peu d'inquiétude, notamment en ce qui concerne la rémunération de l'INRAP. Monsieur Constant demande au ministre d'être très attentif à tous les départements qui ont la compétence sur les fouilles préventives. Leurs ressources ne doivent pas s'assécher, au motif que la rémunération de l'Institut national se trouve modifiée. En ce qui concerne la numérisation des archives, le Ministère a répondu très vite à une menace réelle touchant à la marchandisation des archives publiques. Il salue sa réactivité et le travail engagé, qui va dans le bon sens.

Vanik BERBERIAN, AMRF

Monsieur Berberian partage intégralement les propos de Philippe Laurent ainsi que ceux portant sur la place des collectivités. Il indique que l'intervention du ministre a exprimé le travail concret réalisé et des perspectives. En rencontrant le directeur adjoint de cabinet, il a pris conscience de la déperdition d'informations pour les territoires les plus éloignés. Une meilleure diffusion de l'information est donc nécessaire. Le patrimoine bâti est souvent très important dans les territoires ruraux. Son entretien et sa restauration coûtent cher. Les communes bénéficient d'une subvention calculée par un pourcentage sur le montant des travaux. A aucun moment n'est pris en charge le budget des communes concernées. Il serait bon de revoir ce point. La dimension culturelle et artistique est souvent très présente sur le territoire français, notamment durant la période estivale. Une fois celle-ci terminée, les territoires entrent parfois dans une léthargie. Enfin, il reste un peu dubitatif sur l'engagement du Ministère de l'Education nationale en matière d'enseignement culturel et artistique. Les relations sont particulièrement tendues avec ce Ministère, étant donné les restrictions de postes. Les collectivités éprouvent de plus en plus de difficulté à recourir à l'emprunt, ce qui fait également peser une menace sur le patrimoine.

Frédéric MITTERRAND

Le ministre précise qu'il connaît les difficultés des territoires et entend tous ces propos. Il y attache la plus grande importance. Des rencontres plus régulières sont essentielles, même si des déconvenues ponctuelles peuvent intervenir. Un lieu de débat est ouvert avec ce Conseil qui aide Etat et collectivités dans leurs actions respectives. Il indique que certains points de son allocution pouvaient faire preuve de volontarisme mais il souscrit à cette méthode, qui permet d'ancrer des éléments dans la réalité.

Le renouveau du dialogue Etat / collectivités tel qu'il s'est instauré est dû en grande partie à son directeur adjoint de cabinet, Pierre Lungheretti, qu'il tient à féliciter chaleureusement et pense que les élus ont en lui un interlocuteur constant. Le ministre indique qu'il doit quitter cette instance et que ses collaborateurs poursuivront la discussion et lui feront un compte rendu fidèle des propos échangés.

Annie GENEVARD, AMF

Concernant les maires, elle croit que leur volontarisme ne peut être remis en cause. Monsieur le Ministre a évoqué les instruments à leur disposition pour éviter l'augmentation des loyers et la cession des fonds de commerce à d'autres usages. Il existe en effet des dispositifs réglementaires, tels le droit de préemption commercial, qui peut se mettre en place au terme d'une procédure assez précise. Elle l'a mis en place. Cependant, si la ville se substitue à un propriétaire privé, elle doit continuer de louer aux conditions de celui-ci et donc trouver un repreneur au prix ainsi fixé. De cette façon, les villes ne peuvent pas peser sur le prix des loyers. Par ailleurs, de nombreuses collectivités locales se sont dotées de salles de cinéma qui allaient fermer. Mais la gestion privée de salles indépendantes est hasardeuse. Avec la numérisation, la question de l'accès aux films se pose. Les conditions se sont trouvées aggravées plutôt que facilitées.

Pierre LUNGHERETTI, Directeur adjoint du cabinet

Sur cette question, la réflexion peut se faire dans l'intérêt de tous, dans le cadre des réunions de travail à l'accompagnement que l'Etat pourrait apporter et aux évolutions réglementaires susceptibles de faciliter la démarche des maires. Une réflexion conjointe à la mission sur les libraires s'avérerait utile.

Il a bien noté que les élus estimaient que les conférences régionales du spectacle vivant étaient peu actives. Pourtant, certaines ont donné lieu à des conventions pluriannuelles avec des collectivités territoriales. Concernant la mission sur le financement du spectacle vivant, il est sensible aux propos sur le mécénat. Cette question n'est pas centrale pour la mission. Il s'agit de trouver des financements extra-budgétaires, donc une base fiscale suffisamment dynamique et acceptable pour qu'elle puisse permettre de voir le jour et conforter le spectacle vivant par un meilleur soutien au secteur indépendant, un travail autour des marges artistiques des institutions, une meilleure diffusion des créations. Pour le mécénat, il serait utile de développer des stratégies région par région, en lien avec les DRAC. Il s'agit là d'un chantier d'avenir.

Il partage l'avis de Monsieur Berberian sur la nécessité de prendre en compte les capacités financières des collectivités. Les régimes d'aides sont uniformes, quelle que soit la richesse des collectivités, sauf dans le secteur des archives. Ce sujet est très sensible car il donnerait lieu à des modifications significatives de l'intervention de l'Etat.

Georges-François HIRSCH, DGCA

Il se réjouit du fait que toutes les interventions des élus ont constaté la restauration du dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales. La démarche doit être confortée et institutionnalisée. L'Etat n'est plus un prescripteur, mais un partenaire. Le dialogue doit se poursuivre et s'épanouir, sur les plans national et régional. C'est pourquoi la DGCA a demandé aux DRAC d'organiser ces conférences sur le spectacle vivant en région, puis ensuite sur les arts plastiques. En ce qui concerne l'allusion à un désengagement des collectivités, il s'agit d'un constat, non d'une critique : les départements n'ont plus la capacité de mener les politiques qu'ils auraient la volonté de mener.

Claire LAMBOLEY, conseillère

Elle a entendu les réactions sur le rapport Lockwood, notamment l'inquiétude sur la musique classique qui serait assimilée au latin. Cependant, elle voudrait souligner que les propositions du rapport visent précisément à amener à cette musique par la musique populaire. Elle confirme par ailleurs qu'il y a matière à réfléchir comme le souligne Mme Genevard sur l'articulation des enseignements artistiques avec leur environnement au sens large. Ce point réinterroge les procédures de classement. Etat et collectivités pourront revenir sur ces sujets, dans l'intérêt des jeunes et futurs adultes, dans le cadre des travaux du groupe de travail du CCTDC sur les enseignements, à reprendre sans tarder.

Jean-Luc BREDEL, DRAC Lorraine

Monsieur Bredel indique que certains discours sur la musique savante l'irritent fortement. Le travail au sein de ce Ministère en faveur de cette musique s'est fait avec constance et volontarisme. Or les résultats ne sont pas valorisés. Les opéras sont pleins et suscitent un intérêt considérable, y compris auprès des jeunes. Les salles ne sont pas vides. Le volontarisme paie et a déjà en partie donné des résultats. La musique est très vivante. Les conservatoires, les écoles de musique n'ont jamais connu un pareil intérêt. Ils sont un service public, au même titre que les bibliothèques et les médiathèques. Il faut continuer à œuvrer en ce sens.

Pierre LUNGHERETTI, Directeur adjoint du cabinet

Il ne s'agit évidemment pas, avec le rapport Lockwood, de baisser les bras, mais de changer de méthode. Attirer davantage les jeunes en partant de leur propre pratique semble une bonne chose.

Annie GENEVARD, AMF

Le territoire est riche de sa diversité : les villes sont le siège des conservatoires, mais il faut se garder d'un tropisme urbain. La musique classique au cœur des villages attire un grand public à l'occasion des festivals, mais pas en dehors de ceux-ci. C'est le problème auquel elle s'est heurtée sur son territoire sans pouvoir trouver de réelle solution.

Philippe LAURENT, FNCC

Une réflexion est engagée sur le phénomène des festivals. Une série de concerts dans un territoire qui n'accueille jamais de manifestations fonctionne très bien, car il s'accompagne de rencontres et revêt un aspect festif. L'accompagnement des organisateurs publics de festivals est important, pour conserver cette présence de l'art sur l'ensemble des territoires. Ce sujet pourrait être mis à l'agenda.

Florian SALAZAR-MARTIN, FNCC

Tout le monde se réjouit de ce nouveau rapport entre Etat et collectivités. Cependant, le contexte doit être précisé. Les départements sont contraints pour 80 % de leur budget. Il en va de même pour les régions : la marge de manœuvre nécessaire pour développer des actions est absente. Tous avons travaillé à ce rapprochement pour un changement de paradigme, visant à construire ensemble des politiques. La proposition de territorialiser le Conseil des collectivités doit être mise en œuvre de la même manière. Ces nouveaux éléments de gouvernance doivent structurer notre démarche.

Pierre LUNGHERETTI, Directeur adjoint du cabinet

Monsieur Lungheretti indique qu'il partage évidemment cette philosophie.

Anne GERARD, AMG VF

La sémantique revêt une importance certaine. Le terme de « conservatoire à rayonnement régional » a remplacé celui de « conservatoire national de région ». Cela ne signifie rien pour un grand nombre de personnes. Elle participera avec plaisir à un groupe de travail sur ce sujet. Elle souhaite savoir si une conférence des arts plastiques allait se décliner.

Pierre LUNGHERETTI, Directeur adjoint du cabinet

En effet, la déclinaison des Entretiens des arts plastiques en région va avoir lieu.

Georges-François HIRSCH, DGCA

La terminologie adoptée n'est d'ailleurs pas « conférence régionale du spectacle vivant », mais « conférence du spectacle vivant en région ». Quant aux arts plastiques, il sera décliné en région des entretiens, sur le modèle de

ceux qui se sont déroulés à Paris. Le Ministre a annoncé 15 mesures qui structurent l'évolution d'une politique pour les arts plastiques.

Anne GERARD, AMGVF

La proposition visait une conférence au niveau national.

Georges-François HIRSCH, DGCA

Il n'est pas exclu qu'une telle conférence soit organisée, par la suite.

Pierre LUNGHERETTI, Directeur adjoint du cabinet

Monsieur Lungheretti propose maintenant qu'Hervé Lemoine présente les actions menées pour la commémoration de la Grande Guerre.

Hervé LEMOINE, DGPAT

Monsieur Lemoine indique qu'il a été sensible aux propos tenus concernant le travail et la mobilisation communs pour les données publiques culturelles et précise qu'un travail en partenariat avec les services départementaux des archives est mis en place, selon des principes de dialogue.

En ce qui concerne la commémoration de la Grande Guerre, outre le foisonnement des projets locaux, il serait bon de poursuivre quelques grands projets à l'échelle nationale. L'Etat partenaire porterait ainsi la réalisation de deux grands projets : un guide des recherches et des sources sur la Grande Guerre ; l'achèvement de la numérisation des registres matricules des combattants, en lien avec les journaux de marche et d'opérations, pour mettre à disposition des citoyens les parcours individuels d'un parent. Chacun détiendrait ainsi un journal de guerre de son aïeul. Il s'agirait d'une belle façon d'historiciser la Première guerre mondiale, tout en mettant à disposition une source de données très visitée.

Il signale que les données culturelles actuellement les plus visitées sont les archives. Près de deux milliards de personnes se connectent tous les ans.

Le dossier fourni récapitule les avancées. Près de 37 départements ont réalisé la numérisation. Seuls 19 ont mis en ligne ces données.

Par les deux actions envisagées, la France serait le premier pays d'Europe à donner accès à ses données, en les rendant grandement accessibles à tout type d'utilisateurs. La Grande Guerre constitue un des sujets privilégiés des personnes qui fréquentent les salles de lecture des services d'archives, notamment départementaux.

Des propositions plus concrètes seront fournies. Le travail se fait actuellement sur les aspects juridiques, notamment avec la CNIL, et sur les aspects techniques pour obtenir des fichiers totalement compatibles. La numérisation des matricules pourra prendre la forme d'un marché unique, dont le ministère prendra l'initiative. L'objectif est donc de participer avec les collectivités à la réalisation de ce projet, par des moyens financiers dédiés et par une expertise technique et juridique.

Pierre LUNGHERETTI, Directeur adjoint du cabinet

Monsieur Lungheretti remercie les participants et rappelle les thématiques pour les groupes de travail de l'année 2012 : la politique linguistique dans les territoires ; les musiques actuelles ; les festivals ; l'économie de la culture ; le patrimoine, notamment l'archéologie préventive et les sujets ; le contrat de projet Etat-région et les fonds structurels.

Ce programme a été défini conjointement et permettra, comme en 2011, d'avancer ensemble.